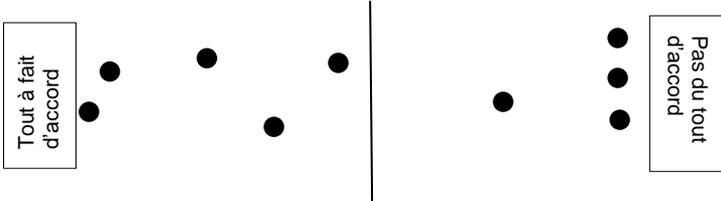


<p>SENSIBILISATION Animation autoportante</p>		<p>Même la guerre a des limites ! Introduction au droit international humanitaire</p>
<p>Intentions / Objectifs de l'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduire la thématique de la guerre et de ses conséquences sur le respect de la dignité humaine • Faire émerger les représentations des jeunes sur cette thématique • Permettre aux jeunes de prendre conscience de la nécessité de règles qui visent à protéger la dignité humaine en temps de conflit armé, le droit international humanitaire 		
<p>Thématique : introduction au droit international humanitaire (DIH)</p> <p>Contexte d'intervention : animation par l'encadrant.e - en présentiel</p> <p>Public cible : minimum 10 élèves de 15 à 18 ans</p> <p>Durée : 50 min</p> <p>Techniques d'animation : débat mouvant¹ et synthèse sous forme de capsule vidéo</p>		
<p>Matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • panneaux « Tout à fait d'accord » / « Pas du tout d'accord » • capsule vidéo "<i>Les lois de la guerre (en bref)</i>"² 		
<p>Déroulement</p>		
<p>Etape I : Débat mouvant sur les représentations de la guerre</p>		
<p>Mise en place</p>	<p>5'</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Placer un panneau « TOUT À FAIT D'ACCORD » sur un mur, « PAS DU TOUT D'ACCORD » sur le mur situé en face.

¹ Le débat mouvant est une forme de débat dynamique qui favorise la participation. Cette technique d'animation incite l'expression de la pensée des participant.es par l'argumentation. N'hésitez pas à utiliser cette technique pour débattre d'autres questions avec vos jeunes.

² "*Les lois de la guerre (en bref)*" est une animation vidéo du Comité international de la Croix-Rouge, qui explique de manière simple les règles de base de droit international humanitaire. Cette capsule vidéo (4 min 44 s) est disponible sur internet via les liens suivants : <https://www.youtube.com/watch?v=tnr5gUx92lw> ou <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/audiovisuels/video/2014/rules-of-war.htm>

		<ul style="list-style-type: none"> • Tracer une ligne artificielle au centre de la pièce, entre ces deux panneaux. • Demander aux jeunes de se positionner sur la ligne centrale.
<p>Consignes</p>	<p>5'</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer le fonctionnement d'un débat mouvant : <ol style="list-style-type: none"> 1. L'animateur.rice énonce une affirmation oralement. 2. Les participant.es doivent se positionner entre les deux murs selon leur avis. Expliquer aux participant.es que leur réponse peut être nuancée c'est-à-dire que l'on n'est pas obligé d'être « TOUT À FAIT D'ACCORD » ou « PAS DU TOUT D'ACCORD ». La position des participant.es pourrait donc ressembler à ce schéma : <div data-bbox="619 907 1340 1108" style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div> 3. Quand ils ou elles sont placé.es, l'animateur.rice demande à quelques participant.es d'expliquer leur choix de positionnement. 4. L'animateur.rice propose aux jeunes qui le souhaitent de se repositionner si leur avis a changé suite aux arguments donnés. • Après chaque affirmation débattue, l'animateur.rice doit : <ul style="list-style-type: none"> - résumer les arguments avancés par l'ensemble du groupe pour l'affirmation traitée, - apporter les informations complémentaires formulées dans ce document pour chaque affirmation, - demander aux participant.es de se repositionner sur la ligne centrale avant de donner une nouvelle affirmation. • Afin de vérifier la compréhension des consignes, l'animateur.rice peut proposer de faire un essai à partir d'une affirmation telle que « <i>Bruxelles est une très belle ville</i> ».

		<p><u>Quelques conseils pour animer un débat mouvant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un cadre qui encourage l'expression et l'écoute. • Adopter une posture neutre. • Gérer les prises de parole et veiller à ce que chacun.e s'exprime à un moment ou l'autre. • Veiller à choisir des avis extrêmes et des avis nuancés dans la prise de parole. • Reformuler ou poser des questions pour s'assurer de la compréhension de ce qui est dit. • Encourager les participant.es à argumenter, à justifier leur prise de position quand ils ou elles changent d'avis.
<p>Affirmations à débattre</p>	<p>à 30'</p>	<p><u>1^{ère} affirmation :</u> Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.</p> <p><u>Apport par l'animateur.rice :</u></p> <p>La dignité humaine peut se résumer par l'idée que <i>tous les êtres humains ressentent les mêmes besoins</i>, qui peuvent être déclinés en deux catégories en répondant à ces questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>De quoi avons-nous besoin pour rester en vie ?</i> - <i>De quoi avons-nous besoin pour vivre mieux, nous sentir bien ?</i> <p>→ Demander aux jeunes quelques exemples répondant à ces deux questions pour en arriver à la synthèse suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les besoins vitaux (boire – manger – dormir – respirer - abriter son corps) sont les mêmes pour tout être humain. - Les besoins fondamentaux (sécurité - santé (soins) - liberté d'expression, de circulation, d'opinion, de culte - liens sociaux : famille, amis - abri, logement - éducation et loisirs - identité et culture – etc.) valent également pour tous les êtres humains mais ils peuvent se traduire d'une façon différente d'une personne à l'autre, d'une culture à l'autre. <p>→ Evoquer l'existence de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, dont l'affirmation est issue.</p>

	<p>→ Enoncer éventuellement d'autres droits détaillés dans ce texte tout en apportant la nuance suivante : <i>Ce n'est pas parce que nous avons tous et toutes les mêmes besoins à la naissance en tant qu'être humain, que nous jouissons toujours des mêmes droits.</i></p> <hr/> <p><u>2^{ème} affirmation</u> : La guerre, ça me regarde !</p> <p><u>Apport par l'animateur.rice :</u></p> <p>Cette affirmation n'apporte pas de contenu théorique spécifique. Néanmoins, l'animateur.rice peut faire allusion à :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'intérêt que nous portons en général plus facilement pour ce qui est local en opposition à un phénomène lointain,• l'impact des médias sur notre perception des événements,• le lien émotionnel qui peut être induit par l'expérience familiale,• les conséquences de comportements adoptés chez nous sur les causes des conflits lointains. <hr/> <p><u>3^{ème} affirmation</u> : Les pays en guerre à l'heure actuelle sont : la Syrie, l'Afghanistan, le Mali, l'Ukraine, la Russie, la Palestine, Israël et la Belgique.</p> <p><u>Apport par l'animateur.rice :</u></p> <p>Il est impossible de donner un nombre exact de conflits armés dans le monde. En effet, il n'existe aucune instance internationale indépendante chargée de qualifier d'autorité les situations de violence armée. En pratique, chaque acteur (État, groupe armé, ONG, organisation internationale, ...) fera sa propre qualification, avec pour conséquence que le nombre de conflits armés dans le monde peut varier en fonction des qualifications faites par les uns et les autres.</p> <p>L'expression « pays en guerre » peut s'entendre de différentes manières :</p> <ul style="list-style-type: none">• un pays touché par une guerre (un pays sur le territoire duquel une guerre a lieu),• un pays qui prend une part active dans la guerre (« partie au conflit armé »),<ul style="list-style-type: none">- soit en participant aux combats,
--	--



- soit de manière plus indirecte à travers un groupe armé qu'il contrôle

La Belgique est-elle en guerre ? Si on envisage « être en guerre » selon le sens suivant, « un pays qui prend une part active dans la guerre », on pourrait envisager que la Belgique soit en guerre lorsque la Défense belge prend une part active aux combats dans des zones du monde où se déroulent des conflits armés.

4^{ème} affirmation : **La guerre est interdite.**

Apport par l'animateur.rice :

En principe, la guerre est illégale en droit international public. La charte des Nations Unies de 1945 stipule que les Etats doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État tiers.

Deux exceptions sont cependant prévues :

- la légitime défense en cas d'agression armée,
- ou pour faire suite à une décision adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies lorsque celui-ci constate l'existence d'une menace à la paix et à la sécurité internationales (si les mesures pacifiques telles que l'interruption des relations économiques, diplomatiques, etc. s'avèrent inadéquates).

5^{ème} affirmation : **Dans la guerre, tout est permis.**

Apport par l'animateur.rice :

Non, tout n'est pas permis en temps de guerre. Le droit international humanitaire vise à restreindre, pour des raisons humanitaires, les effets néfastes des conflits armés selon 2 axes d'action :

- en protégeant les personnes qui ne participent pas ou plus aux hostilités,
- en limitant le choix des moyens (armes) et des méthodes (tactiques) de combat,

en vue d'atténuer les souffrances inhérentes à la guerre.

Etape II : Résumé synthétique des notions de base en droit international humanitaire		
<p>Synthèse sous forme d'une animation vidéo</p>	<p>10'</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Visionner la capsule vidéo « Le lois de la guerre (en bref) » en guise de conclusion. • Inviter les jeunes à réagir suite à ce qu'ils et elles ont vu : expression de leur ressenti par rapport aux images, de leur avis sur la pertinence de ces règles, ...
<p>Extensions possibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vision de la capsule vidéo « L'histoire d'une idée »³ : <p>Cette animation de la bande dessinée « <i>L'histoire d'une idée</i> » retrace l'aventure de la naissance du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que son histoire jusqu'à ce jour. Cette animation présente de manière simple la signification des Conventions de Genève, les principes humanitaires universels qui sous-tendent l'action du Mouvement et les activités générales réalisées par ses différentes composantes dans leur effort conjoint pour venir en aide à ceux qui sont dans le besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demander une animation complémentaire animée par le service ECM-DIH de la CRB <ul style="list-style-type: none"> - Pour Bruxelles Capitale : ecm-bru-cap@croix-rouge.be - Pour le Hainaut : ecm.cpht@croix-rouge.be - Pour Liège : ecm.cplg@croix-rouge.be <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des animations complémentaires à partir du dossier pédagogique "Mini-EDH : L'essentiel du droit humanitaire"⁴ <p>Ce dossier pédagogique vise à sensibiliser le jeune public aux principes et aux règles essentielles du droit international humanitaire (DIH). Il consiste en cinq activités pédagogiques séquentielles, chacune d'une durée de 45 minutes, qui peuvent être utilisées dans un cadre scolaire ou non scolaire pour des jeunes ou autres groupes intéressés. Le contenu pédagogique s'inspire de situations réelles et montre en quoi le DIH vise à protéger la vie et la dignité humaine lors de conflits armés, ainsi qu'à prévenir ou atténuer les souffrances et les ravages causés par la guerre. En étudiant le comportement de personnes réelles et les situations auxquelles elles sont confrontées, les jeunes voient peu à peu les choses sous un jour différent et commencent à comprendre la nécessité d'avoir des règles à appliquer en temps de guerre, mais aussi la complexité de leur mise en œuvre.</p>	

³ Disponible en ligne : <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/film/f00993.htm> OU <https://www.youtube.com/watch?v=6fDEdEXGY2Y>

⁴ Dossier pédagogique téléchargeable en ligne : <https://shop.icrc.org/mini-ehl-the-essence-of-humanitarian-law-fr-pdf>

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Développer un projet avec la Croix-Rouge de Belgique dans le cadre de la campagne « <i>La guerre, ça nous regarde !</i> ». |
|--|---|

Plus d'informations : <https://enseignement.croix-rouge.be/mise-en-projet/la-guerre-ca-nous-regarde/>